

NAO 2024 : PLATEFORME REVENDICATIVE CFE-CGC TSN

La CFE-CGC considère que le budget d'augmentation de cette année n'a pas été suffisant au regard de l'inflation 2022. Nous avons souhaité calculer le rattrapage de l'inflation sur 3 dernières années, avec pour exemple pour les cadres 2 :

Historique Augmentations vs Inflation

Année NAO	Inflation INSEE année précédente	Evolution salaire de 2021 (base 100€) à 2024	Augmentations TSN	
			Cadre 2	
2021		100,00 €	100,00 €	
2022	1,6	101,60 €	102,78 €	2,775
2023	5,2	106,88 €	107,71 €	4,8
2024	3,6	110,73 €	110,73 €	2,81

La CFE-CGC TSN considère que, pour une inflation à **3,6%** sur 2023, il faudrait à minima **2,8% de budget** pour les cadres 2 pour qu'il ne perdent pas en pouvoir d'achat lié à l'inflation sur 3 ans (2021 à 2024).

Nous demandons également **un budget jeunes de 0,5%** consacré à la rétention des jeunes de -33 ans.

Enfin, et c'est le plus important, les résultats de TSN sur 2023 s'annoncent au beau fixe : PC, CA et Cash Flow en avance et l'EBIT (rentabilité) au budget prévu en début d'année (qui était très ambitieux) ;

À la vue de ces très bons résultats partagés le 12 décembre 2023 par M. Walter CAPPILATI, nous demandons un **budget supplémentaire de 3%** pour valoriser le travail de tous les salariés qui ont permis l'atteinte et le dépassement des objectifs de cette année.

Enfin, nous demandons l'ajout d'un budget de 0,15% pour l'égalité professionnelle (lutte contre le plafond de verre et égalité femme / homme).

La CFE-CGC TSN demande un budget de **6,45%** au global réparti comme suit :

2,8 % pour supporter l'inflation 2023
0,5 % pour les jeunes (politique de rétention)
0,15 % pour l'égalité professionnelle
3 % pour valoriser le travail de tous exprimé au travers des bons résultats de TSN.

Nous proposons la répartition suivante de ce budget de 6,45% :

La CFE-CGC considère également que les mesures « Pouvoir d'Achat » (Revalorisation Tickets Restaurant, IDS, Participation abonnement transport & vélo, Forfait Mobilité Durable, etc.) ne doivent pas être incluses dans ce budget de NAO.

En effet cette NAO 2024 ne doit pas pallier les 10 ans de non-réévaluation des tickets restaurants et IDS.

ETAM	7,00%
Cadre 1	7,00%
Cadre 2	6,30%
Cadre 3A	5,00%
Cadre 3B	4,00%
Cadre 3C	3,00%

Budget Jeune	0,50%
Egalité Pro	0,15%

Tournez la page pour les premières propositions de la Direction :





14 décembre 2023

THALES
SERVICES
NUMÉRIQUES

NAO 2024 : LES PROPOSITIONS DE LA DIRECTION : COMME L'ANNÉE PRÉCÉDENTE, LE COMPTE N'Y EST PAS !

Bienvenue dans les NAO chez TSN ! CR de la réunion du 13/12/23

Vous avez une somme d'argent pour faire votre marché, pas plus, pas moins et vous devez réaliser un repas sur un thème particulier pour un nombre de personnes déterminé ...

Plus sérieusement, l'entreprise a besoin de trouver un équilibre pour fonctionner mais est-ce aux organisations syndicales d'expliquer aux salariés qu'ils subissent le choix d'une enveloppe unique pour les NAO, les TR, les IDS, la mobilité durable, l'application du nouvel accord Temps de Travail, etc... ?

Les résultats 2023 :

Les résultats de Thales Services Numériques sur 2023 s'annoncent au beau fixe : PC, CA et Cash Flow (Trésorerie disponible) sont en avance par rapport au budget et l'EBIT (rentabilité) est quasiment au budget (qui était très ambitieux) prévu en début d'année.

La croissance de ces indicateurs est également très bonne : +11% pour la Prise de Commande et + 7% pour le Chiffre d'Affaires. L'EBIT progresse de +12% par rapport à l'an dernier. Le Cash Flow (trésorerie disponible) atteint des niveaux encore jamais vus chez TSN avec +140% de progression par rapport à 2022 !

	PC Prise de Commande	CA Chiffre d'Affaire	EBIT Bénéfices générés avant impôts	Cash Flow Trésorerie disponible
Rappel des Résultats à Fin 2022				
Résultats prévision) à Fin 2023				
Évolution 2022 - >2023	+11,3%	+7,3 %	+12,1%	+ 141 %

Le contexte économique :

L'inflation sur 2023 est estimée (à fin novembre 2023) entre + 3,4 % (INSEE) et + 3,8 % (Eurostat). La Direction fait valoir que l'application en 2024 du nouvel accord Temps de Travail et de la NCCM (Nouvelle Convention Collective de la Métallurgie) impactera la masse salariale de + 0,5 %.

La Masse Salariale est la base de calcul des NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) sur les salaires. C'est le cumul des rémunérations brutes des salariés de TSN (coûts de salaires fixe + parts variables (BSO) + primes).

Les premières propositions de la Direction : **Budget 2,9 % au global** dont 0,1 % égalité professionnelle (Femme / Homme et plafond de verre) avec les mesures suivantes :

- Maintien d'un budget jeune -33 ans
- Pour les mensuels
 - Répartition AG / AI à déterminer
 - Un talon à définir
- Pour les apprentis, un 13ème mois plancher

Les thématiques complémentaires seront à négocier en guise de mesures "Pouvoir d'Achat" (Régime unique IDS, Tickets restaurants, Forfait mobilité durable, etc...) en complément de ce budget.

Prochaine réunion de Négociation le 20 décembre : nous demandons à la Direction de proposer un budget à la hauteur des très bons résultats et de l'investissement fournis par les salariés !